



Règlement Exposition Photos 2009

Finalité

L'association organise une exposition de photos sur la commune de Valloire pendant l'été 2009 avec l'aide d'autres partenaires, notamment pour ce qui concerne le lieu d'exposition. Le but est double :

- participer à l'animation de la station
- faire découvrir la nature et le patrimoine de la commune au travers des clichés de photographe et de participer ainsi à la sensibilisation du plus grand nombre à sa nécessaire préservation.

Thèmes retenus pour 2009

Patrimoine naturel: les fleurs de montagne (au dessus de 1000 mètres si possible à Valloire, à défaut en Savoie)

Patrimoine communal et naturel: Le bois en montagne (si possible à Valloire, à défaut en Savoie): les arbres (troncs, souches,...) mais aussi leur utilisation par les hommes : meubles, sculptures, charpentes, portes, bardages, balcons, bûches, fagots, objets et outils de la maison, du jardin ou des champs ... Bref toute jolie photo de ce qui est en bois et qui se rapporte à une montagne authentique.

Règles

- La participation à cette exposition est ouverte à tous (adhérent, non adhérent ; amateur, professionnel ; valloirin, résident secondaire ou vacancier).
- Trois photos maximum par thème et participant . (soit 6 photos maximum par participant)
- Merci de ne pas mettre de cadre pour que les photos soient sur un pied d'égalité
- Format des photos pour la soumission (par ordre de préférence)
 - o Photo numérique : fichier numérique au format JPG (prise avec un appareil d'au moins 2Mpixel pour permettre un développement en A4)
 - o Tirage papier au format A4 20x30
 - o Photo argentique : négatif au format 24X36 et cliché papier tout format
- Remise des photos au chalet Pierre Paul ou par email avant **le 1 Juin 2008**,
- Les photos devront être accompagnées lors de la soumission: du nom de son auteur et coordonnées, du lieu et de la date où la photo aura été prise.
- En soumettant les photos, les participants garantissent implicitement qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photos.
- L'association retiendra à l'aide d'un jury environ 100 photos.
- L'association s'occupera du tirage papier au format 18x24 ou 20x30 (sauf si celui-ci est déjà fourni)
- L'association s'occupera avec d'autres partenaires de la commune d'exposer ces photos, à priori à partir de mi-juillet. (voir dates exactes sur le site web) Entrée gratuite.
- L'association demandera à un jury de sélectionner les 3 meilleurs photos au sens du jury. Les gagnants se verront attribuer un petit lot. Ils seront prévenus par email ou téléphone.
- L'association restituera à leur propriétaire toutes les photos soumises et ce lors de l'assemblée générale en Décembre et au-delà de cette date les tiendra à disposition pendant 6 mois à son siège social. Les photos pourront être aussi retournées par courrier si une enveloppe affranchie est fournie.
- Sauf stipulé différemment par le participant lors de la soumission, le participant accorde à l'association le droit de publier les photos sur son site Internet et de les utiliser pour réaliser un calendrier et/ou un poster (vendu au profit de l'association) ou lors d'une réédition de l'exposition.
- La participation à l'exposition implique le plein accord sur l'acceptation du présent règlement.

<http://vnea.net>

email : contact@vnea.net

Valloire Nature Et Avenir (VNEA)

Association loi 1901 agréée environnement/intérêt général - Chalet Pierre Paul – Les Verneys – 73450 Valloire